

Appel à manifestation d'intérêt

Pour la désignation d'une association pour gérer le « Hub créatif Ennejma Ezzahra » à Sidi Bou Said et ses composantes

1- Contexte général et présentation

Le présent appel s'inscrit dans le cadre d'un partenariat entre le Centre des Musiques Arabes et Méditerranéennes (CMAM)¹ et Creative Tunisia ayant pour objectif la mise en place d'un hub créatif au palais du Baron d'Erlanger/ Ennejma Ezzahra à Sidi Bou Said.

Le projet Creative Tunisia², mis en œuvre par l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industrielle (ONUDI), représente le troisième volet du programme Tounes Wihetouna. Un de ses objectifs spécifiques est la mise en place de 4 à 6 centres multi-services (ou hubs créatifs) offrant des services à la communauté créative et culturelle leur permettant d'améliorer leurs produits, innover et gagner en compétitivité. Ces hubs créatifs ont pour vocation de pérenniser l'offre de services offerts par le projet au-delà de la durée de celui-ci, et ce, en partenariat avec les partenaires locaux et structures d'appui existantes.

Le Hub créatif Ennejma Ezzahra est le premier de ces hubs. Une étude sur le projet a été menée par les deux partenaires ; elle a permis de fixer les modalités d'implémentation et de pérennisation du Hub et de ses activités à travers l'analyse des aspects suivants : « (i) la pertinence des services offerts par le hub (ii) sa capacité à devenir financièrement autonome (iii) l'analyse des formes juridiques les plus appropriées pour ce type de structures (iv) la réflexion sur un modèle de gouvernance basé sur la collaboration publique privée. L'étude a inclus également un benchmark international qui a dressé les meilleures pratiques issues de hubs créatifs à l'international et a permis ainsi de présenter des recommandations stratégiques et opérationnelles pour la pérennisation du Hub créatif Ennejma Ezzahra.

A l'issue de cette étude, un appel public a été élaboré par le CMAM avec le concours de Creative Tunisia en vue d'identifier une association pour gérer le centre de service et ses composantes suivantes :

1. Centre de services : Fablab, coworking space, espace de conférence et de formation
2. Atelier de lutherie en cogestion
3. Le café ;
4. Le concept store.

¹ www.cmam.nat.tn

² creativetunisia.tn



2- Contexte spécifique

Cet appel vise à identifier une association tunisienne, capable de gérer le Hub créatif, et d'appliquer les objectifs et orientations convenus entre le CMAM et Creative Tunisia, selon l'étude préalable du projet réalisée par les deux partenaires. Cette étude sera utilisée comme feuille de route par l'association sélectionnée à l'issue du présent appel. Elle assurera la gestion du Hub créatif Ennejma Ezzahra, pour une durée de (2) ans renouvelables suite à l'accord des deux parties, par le biais d'une convention de partenariat et de gestion.

L'association sélectionnée devra offrir des produits, des services et des concepts permettant de porter les ambitions du Hub créatif et de les concrétiser.

L'association conviendra avec le CMAM et Creative Tunisia un planning, un calendrier et des stratégies de marketing et de communication à mettre en place à cet effet.

3- Missions et obligations de l'association

A. Au titre du Centre de services

- Gérer le Hub créatif ainsi que toutes ses entités et composantes : budget, personnel, programmes, activités, publics, espaces, équipements....
- Gérer les revenus du Hub créatif conformément à une logique commerciale évolutive qui tend à l'autonomiser.
- Recruter un directeur pour le Hub. Ce recrutement sera effectué en concertation avec le CMAM et Creative Tunisia.
- Recruter et contractualiser le personnel qui sera chargé de la gestion du Hub.
- Elaborer un programme d'activités annuel détaillé avec un budget précis et un calendrier d'exécution pour l'année suivante, qui sera validé par le Board du Hub créatif Ennejma Ezzahra³ au plus tard au mois de novembre de l'année en cours pour chaque année d'exercice.
- Organiser, exécuter et gérer les activités du Hub conformément aux objectifs définis dans l'étude préalable (formations, clubs, ateliers, expositions...) après leur validation par le Board du Hub créatif Ennejma Ezzahra.
- Développer le Hub et ses activités et œuvrer à le transformer en espace pour promouvoir l'entrepreneuriat, l'artisanat, le design, la musique, le digital et l'innovation notamment auprès des jeunes créateurs et des designers.
- Développer la communication du Hub (branding/ stratégie de communication/ plan de communication/ développement des outils de communication...)
- Développer une carte de services qui sera renouvelée, régulièrement mise à jour, en ligne et validée par le Board du Hub créatif Ennejma Ezzahra et gérer les réservations des espaces et des services en ligne.

³ Ce board est constitué de :

- Un représentant du CMAM
- Un représentant de l'ONUDI durant la durée du contrat
- Un profil entrepreneurial local intégré au secteur artisanat & design
- Un profil entrepreneurial local intégré au secteur digital



- Assurer l'accueil, l'information et l'accompagnement des visiteurs et adhérents des espaces du Hub, toutes catégories confondues.
- Être à l'écoute des artisans et designers, les conseiller et les accompagner pour la mise en place et la réalisation de leurs projets.
- Développer, produire et commercialiser des produits dérivés en rapport avec le palais et ses collections.
- Assurer la maintenance, la sécurité, l'entretien, la propreté et la gestion des espaces, équipements et matériel du Hub.
- Elaborer semestriellement un rapport financier accompagné de toutes les pièces comptables justificatives et un rapport d'activités à envoyer au Board du Hub créatif Ennejma Ezzahra au plus tard le 31 janvier et le 31 juillet de chaque année suivante.
- Etablir des partenariats pertinents à l'échelle locale et internationale pour développer les activités du Hub. Ces partenariats devraient être validés en amont par le CMAM et Créative Tunisia.
- Créer et fédérer une communauté autour du Hub créatif à travers des activités ciblées et spécifiques (rencontres, Master Class, formations, ventes, ...).
- Collecter des fonds et répondre à des appels pour animer l'espace et développer des services aux adhérents.
- Collaborer avec les autres hubs créés par Creative Tunisia à Tunis et dans les régions.
- Cogérer l'atelier de Lutherie avec le CMAM et selon un accord préalable établi entre les deux.

B. Au titre de l'exploitation du café

- Gérer l'espace du café et veiller à sa sécurité, la maintenance de ses équipements, sa propreté, le nettoyage de ses abords et le respect des conditions d'hygiène ainsi que la gestion des déchets.
- Recruter un personnel qualifié pour la gestion du café conformément à la législation du travail en vigueur.
- Commercialiser des produits de qualité, conçue conformément aux critères définis dans l'étude préalable et validés par Board du Hub créatif Ennejma Ezzahra ⁴.
- Développer une carte adaptée aux exigences d'un café situé au sein d'un espace culturel. Cette carte sera rédigée en trois langues : arabe, français et anglais.
- Acquérir l'équipement complémentaire (couvert/vaisselle, ...) propre au métier de la restauration.
- Assurer l'ouverture du café pendant les horaires d'ouverture de l'espace de service et le concept store Ezzahra et des horaires des activités organisés par le CMAM. Toute modification au niveau des horaires d'ouverture du café doit être approuvée par la direction du CMAM.
- Proposer des produits de consommation voire de restauration, à l'ensemble du public du CMAM ainsi qu'aux consommateurs venant de l'extérieur et assurer le bon accueil des clients toutes catégories confondues.
- Suggérer des tarifs cohérents avec la carte proposée, incluant une fourchette de prix assez large pour être accessible à toutes les catégories du public (étudiants, touristes,...). Proposer une offre tarifaire attractive pour le personnel du CMAM et du Hub créatif ainsi que les adhérents.

⁴ Ce board est constitué de :

- Un représentant du CMAM
- Un représentant de l'ONUDI durant la première année.
- Un profil entrepreneurial local intégré au secteur artisanat & design
- Un profil entrepreneurial local intégré au secteur digital
- Un profil entrepreneuriat international



- Demander l'approbation du CMAM pour tout nouvel aménagement de l'espace du café et pour toute action à l'initiative de l'association.
- Respecter et faire respecter les lois et règlements se rapportant tant à l'occupation des locaux qu'à l'activité exercée.
- Supporter le coût des réparations qui s'avèreraient nécessaires en raison, des dégradations survenues à l'occasion de l'exploitation, qu'elles soient de son fait, de celui de son personnel, de ses clients ou de ses fournisseurs.
- Les revenus du café est plafonnée à 150 mille dinars, le surplus sera partagé entre l'Association et le CMAM comme suit :
 - 40% pour le compte de l'Association
 - 60% pour le compte du CMAM

C. Au titre de l'exploitation du concept store

- Gérer l'espace du Concept Store et veiller à sa sécurité, la maintenance de ses équipements, sa propreté et au renouvellement régulier des articles et des collections qui y sont vendus.
- Recruter un personnel qualifié pour la gestion du Concept Store conformément à la législation du travail en vigueur.
- Collaborer avec les designers membres du Hub créatif pour développer une nouvelle ligne de produits de souvenir.
- Aménager l'espace du Concept Store et acquérir des solutions numériques pour la gestion du stock et le suivi des ventes.
- Développer, produire et commercialiser des produits de souvenir inspiré du patrimoine de Ennejma Ezzahra et de l'artisanat tunisien (produits dérivés), conçue conformément aux critères définis dans l'étude préalable et validés par Board du Hub créatif Ennejma Ezzahra ⁵
- Collaborer avec les artisans accompagnés par « creative Tunisia » pour la production des articles de souvenirs.
- Aider à la commercialisation des produits développés par les artisans accompagnés par le projet Creative Tunisia dans les différents savoir-faire.
- Développer le label « Ennejma Ezzahra » en concertation avec le Board du Hub créatif et définir une ligne de produits de luxe propre à ce label.
- Promouvoir le label Ennejma Ezzahra en tant que marque.
- Elaborer un catalogue de produit annuel qui sera validé par le Board du Hub créatif Ennejma Ezzahra au plus tard au mois de janvier de chaque année d'exercice en cours.

⁵ Ce board est constitué de :

- Un représentant du CMAM
- Un représentant de l'ONUDI
- Un profil entrepreneurial local intégré au secteur artisanat & design
- Un profil entrepreneurial local intégré au secteur digital



- Développer le Concept Store pour qu'il devienne un espace pour promouvoir l'artisanat, le design, l'innovation et la création en Tunisie.
- Développer des stratégies de communication, de merchandising, de commercialisation et de marketing, dans l'espace physique du Concept Store et en ligne.
- Produire un packaging pour les produits vendus dans le concept store en distinguant les produits labélisés « Ennejma Ezzahra » : étiquettes, emballages, sacs....
- Gérer l'image du Concept Store et du label « Ennejma Ezzahra » sur les réseaux sociaux et le site du Hub créatif.
- Assurer le bon accueil des clients toutes catégories confondues et développer l'expérience client.
- Ouvrir le Concept Store pendant les horaires d'ouverture du Hub créatif Ennejma Ezzahra et des activités programmées par le CMAM.
- Trouver et établir des partenariats pertinents à l'échelle locale et internationale pour développer de nouveaux produits pour le Concept Store (artisans, designers, institutions...).
- Créer et fédérer une communauté autour du Concept Store à travers des activités et des événements ciblées et spécifiques (Pop-up Stores, co-branding, ...).
- Collaborer avec les autres hubs créés par Creative Tunisia à Tunis et dans les régions.
- Supporter le coût des réparations qui s'avèreraient nécessaires en raison, des dégradations survenues à l'occasion de l'exploitation, qu'elles soient de son fait, de celui de son personnel, de ses clients ou de ses fournisseurs.

4- Les avantages et les obligations de l'association bénéficiaire de la mission

4.1 Avantages

- Le CMAM prendra en charge la consommation d'eau, d'électricité, de gaz et d'internet du Hub créatif pendant les 3 premiers mois à partir de l'entrée en activité de l'association. Dépassé cette période des compteurs divisionnaires seront installés pour le Hub Créatif, et l'Association assurera le paiement de toute les factures d'eau, d'électricité, de gaz relatives et d'internet à la consommation du Hub et de ses composantes.
- Le CMAM prendra en charge une partie du salaire du responsable de l'atelier de lutherie/bois, selon une convention définie par le CMAM.
- Creative Tunisia accompagnera l'association qui va gérer le Hub créatif à travers la contribution au financement des actions liées aux secteurs de l'artisanat et du design.



4.2 Obligations :

L'association accordera au CMAM et à Creative Tunisia un nombre déterminé de jours qui sera défini en commun accord, afin de permettre l'utilisation des espaces du Hub pour l'organisation de leurs propres événements et pour répondre aux demandes qu'ils reçoivent.

Le nombre de jours sera précisé dans le contrat à signer entre l'association sélectionnée et le CMAM.

5. Modalités et conditions d'éligibilité :

Cet appel à manifestation d'intérêt s'adresse aux associations de droit tunisien régies par le Décret-loi n°2011-88 du 24 septembre 2011 portant sur l'organisation des associations ; et qui répondent aux critères d'éligibilité suivants :

- Être une association tunisienne à but non lucratif, légalement constituée, basée et/ou active, qui respecte dans sa constitution et son activité les dispositions du décret-loi n°2011-88 du 24 septembre 2011 portant sur l'organisation des associations, qui adopte les principes de transparence et démocratie dans sa gestion administrative et financière et que sa situation financière est régulière à l'égard de l'administration fiscale et des caisses sociales.
- Avoir travaillé sur les thématiques suivantes : artisanat, design, musique, entrepreneuriat, innovation...
- Être en activité depuis au minimum deux ans ;
- Compter au moins un salarié et présenter un résultat positif sur les deux derniers exercices ;

Cas des partenariats :

- Les candidatures peuvent être soumises sous forme de partenariat (consortium)
- Le chef de file du consortium doit être une association de la société civile légalement établie en Tunisie répondant aux critères d'éligibilité mentionnés ci-dessus.
- Les partenaires du projet peuvent inclure par exemple : les centres de formation, les structures d'appui publiques, universités, coopératives, chambres de commerce, offices de développement, entreprise privées organisations internationales etc.

Nombre de propositions par soumissionnaire

- Les propositions doivent être présentées par un soumissionnaire unique (désigné comme de chef de file en cas de consortium).
- Le soumissionnaire ne peut soumettre plus d'une proposition dans le cadre du présent appel à propositions.
- Le soumissionnaire peut par ailleurs être partenaire dans une autre proposition (en tant que membre d'un consortium).
- Il est possible de participer à plus d'une proposition en tant que partenaire dans le cadre du présent appel à propositions.



6. Soumission

Le soumissionnaire doit présenter les pièces justificatives suivantes :

- Preuves justificatives du statut légal et date de création de l'association : Copie du Journal Officiel de la République Tunisienne et carte d'identification fiscale.
- Statuts de l'association démontrant que son activité principale concerne l'artisanat, le design ou le soutien à l'entrepreneuriat ou références d'au moins un projet antérieur dans le secteur de l'artisanat ou design mené à bien : **Statuts de l'association** ou **Justificatifs et références d'un projet artisanat ou design** (rapports, photos, contact bailleur, bénéficiaires, press-books, etc.)
- Les documents prouvant la régularité de la situation de l'association à l'égard de l'administration fiscale et des caisses sociales.

Le soumissionnaire doit également présenter :

- Les Curriculum Vitae du bureau de l'association et des membres de l'équipe qui seront impliquées dans la gestion du Hub,
- Les Curriculum Vitae des gérants du café et du concept store ainsi que les profils des personnes qui seront impliquées dans ces activités.
- Un dossier de présentation des projets réalisés par l'association et qui sont en lien avec les secteurs d'activités du Hub.
- Une proposition de business plan et de stratégie de gestion des espaces du Hub créatif et ses composantes ;
- Une proposition de programmation pour le Hub créatif ;

Les soumissionnaires peuvent visiter les espaces du Hub créatif tous les jours de 9h à 12h sauf les samedis, dimanches. Les offres doivent parvenir au bureau d'ordre central du **CMAM** par voie postale **sous pli fermé et recommandé ou par Rapide-poste** au nom de **Madame la directrice générale du CMAM** à l'adresse suivante : 8, rue du 2 mars 1934.2026 Sidi Bou Saïd – Tunis tous les jours de 9h à 14h00 sauf les samedis et dimanches **au plus tard le 26 avril 2022 à 13h**, le cachet du bureau d'ordre central du CMAM faisant foi. L'enveloppe extérieure doit porter la mention : **Appel à manifestation d'intérêt pour la désignation d'une association pour gérer le « Hub créatif Ennejma Ezzahra » à Sidi Bou Said et ses composantes».**

7. Processus d'évaluation

- Vérification de l'éligibilité : lors de l'analyse des propositions, la vérification de l'éligibilité des demandeurs et des demandes sera faite sur la base du dossier soumis mentionné ci-dessus. Uniquement les dossiers éligibles seront évalués en deux étapes :
- La présélection des candidats se fera sur la base du dossier susmentionné.
- Des pitches seront organisés pour la phase finale de sélection.
- La sélection de l'association sera effectuée par le CMAM et Creative Tunisia.



Le processus de sélection sera effectué selon les modalités suivantes :

1. Evaluation des propositions par le comité de sélection sur la base des documents fournis ;
2. Notification aux associations présélectionnées.
3. Organisation des pitches ;
4. Sélection finale et notification de l'association choisie ;
5. Signature du contrat ;
6. Accompagnement de l'association pour la phase de démarrage des activités du Hub pendant trois mois.

Phase 1 : Evaluation sur dossier

Les demandes seront évaluées selon les critères suivants :

Critère	Définition	Barème
Pertinence du business plan	Le business plan proposé démontre une bonne compréhension de l'espace et des objectifs à atteindre. Il doit être réaliste et cohérent.	25
Cohérence de la stratégie proposée avec les objectifs de l'espace	La vision de la gestion d'espace est claire, elle est déclinée sous forme d'objectifs cohérents avec le contexte et la valeur de l'espace. Les axes d'interventions démontrent clairement la relation entre l'artisanat, le design, la musique et le bois.	25
Faisabilité de la programmation proposée	Les actions proposées sont réalisables et tiennent compte de la capacité et des moyens de gestion de l'association.	25
Références, qualité de l'équipe et pertinence du consortium	Le demandeur a des expériences similaires et des projets référence convaincants. Les CV de l'équipe sont convaincants. Si consortium : le choix des partenaires et la répartition des tâches sont cohérents	25
Total		100 points

Seules les 5 demandes les mieux notées pendant la phase 1 seront invitées pour une deuxième phase d'évaluation.
Les autres demandes ne seront pas retenues

Phase 2 : Entretien d'évaluation

Les demandeurs retenus pour la première phase seront invités à une session de questions-réponses devant un jury composé de membre de l'équipe CMAM et ONUDI Créative Tunisia. Les candidatures retenues pour les entretiens seront évaluées sur la base d'un nouveau barème



8- Autres informations

- Les associations intéressées par le présent appel pourraient télécharger à partir du site du CMAM (www.cmam.tn) l'étude effectuée par le CMAM et Creative Tunisia pour l'opérationnalisation du Hub créatif Ennejma Ezzahra, le présent cahier de l'appel à manifestation d'intérêt et prendront ainsi connaissance des conditions de son fonctionnement.
- Elles pourraient également demander un rendez-vous pour visiter les espaces du Hub créatif.
- Le CMAM se réserve le droit d'imposer à l'association l'ouverture du Café pendant certains évènements spéciaux (grands festivals, rencontres, soirées musicales...). Le CMAM s'engage alors à prévenir l'association 7 jours environ avant la date de la manifestation. L'association peut si elle le souhaite proposer une ouverture exceptionnelle pour une activité dont il a l'initiative sur approbation du CMAM.
- Le CMAM se réserve le droit de résilier le contrat qui le relie à l'Association en cas de non-respect de l'une des clauses du présent cahier de l'appel à manifestation d'intérêt. Dans ce cas l'Association ne pourra prétendre à aucun remboursement ou dédommagement de la part du « **CMAM** ».

